

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

POINT N° 49

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

OBJET : Budget annexe des marchés d'approvisionnement - Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024

▫ Le rapport ainsi présenté répond aux obligations de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe.

Le vote du budget primitif 2024 étant prévu le 6 février prochain, le délai légal de deux mois sera bien respecté.

Dans le cadre de la compétence Aménagement, l'intercommunalité exerce la maîtrise d'ouvrage de réaménagement des Halles de Nogent depuis 2019, opération qui arrive dans une phase de travaux avec la nécessité d'exploiter un marché provisoire puis un marché définitif à l'issue des travaux.

Compte tenu de l'objectif d'une totale transparence au niveau des recettes de ces marchés alimentaires mais aussi pour faire preuve de souplesse et d'adaptabilité, il a été décidé de proposer **une exploitation en régie directe plutôt qu'une délégation de service public (DSP) avec un prestataire privé, ce qui supprime de surcroît les coûts d'intermédiation**. Les économies ainsi réalisées seront affectées au financement des investissements.

En 2024, à ce stade, la reprise en régie de l'exploitation concernera les communes de Nogent-sur-Marne dès le 1^{er} janvier, de Saint-Mandé au 1^{er} mars 2024 et de Joinville-le-Pont au 1^{er} août 2024, sachant en outre que les discussions sont très avancées avec la commune du Perreux-sur-Marne pour un transfert envisagé à PEMB en début d'année 2024.

En termes d'orientations pour 2024, il a été décidé une stabilité en matière de redevances d'occupation payées par les commerçants et nous espérons dégager des excédents d'exploitation significatifs grâce à la gestion de ce service public en régie intercommunale favorisant les mutualisations de certaines charges.

▫ Compte tenu des dates habituelles du Conseil de Territoire lors des 1ers semestres de chaque année, il est proposé que le projet de BP 2024 du budget annexe des marchés d'approvisionnement intègre dans un 1^{er} temps des estimations de crédits pour ce service public intercommunal sur 3 communes, à savoir celles de Nogent-sur-Marne et Saint-Mandé (mais aussi à titre prévisionnel et estimatif Le Perreux-sur-Marne, s'agissant à ce stade d'orientations budgétaires). Ensuite, une décision modificative de ce budget annexe 2024 pourra intégrer dans un 2^{ème} temps les estimations de crédits relatives à la gestion des marchés alimentaires sur la commune de Joinville-le-Pont.

Dans ce cadre, les principales masses financières à ce stade (*données provisoires en montants HT*) composant le projet de BP 2024 du budget annexe des marchés d'approvisionnement se présenteraient ainsi :

- **Les charges réelles d'exploitation 2024** s'établiraient à environ 1,19 M€
- **Les recettes réelles d'exploitation 2024** s'élèveraient à environ 1,43 M€

⌘ Enfin, il convient de préciser que ce projet de BP 2024 ne comprend aucun emprunt.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir prendre acte de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2024 du budget annexe des marchés d'approvisionnement et de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires.

Le Rapporteur,